



Interdiction de voter

Description

La nouvelle municipalité de Strasbourg a trouvé une nouvelle façon d'augmenter le nombre d'abstentionnistes, en radiant des centaines d'électeurs inscrits sur listes électorales, sans en informer les strasbourgeois concernés.

La ville de Strasbourg a tout simplement décidé de les éjecter des listes électorales en traitant des milliers de fichiers qui auraient induits en erreur les services responsables. Des milliers de strasbourgeois ont été radiés par erreur, privés du droit de vote par erreur, par la faute d'une maire élue par erreur !

Face à la colère des Strasbourgeois, les responsables des bureaux de vote ont dirigé les électeurs vers les bureaux des radiations, au centre administratif de Strasbourg. On leur promet que tout va s'arranger, « On vous remettra une note attestant que la ville vous a rayé par erreur, puis il faudra vous rendre au Tribunal d'instance de Strasbourg , ils vous expliqueront. Évidemment, le bureau administratif est injoignable et le tribunal est incapable de corriger quoique ce soit.

De plus en plus en colère, je m'adresse à Alain Fontanel qui me dit qu'il existe une procédure spéciale à cet effet, le président de mon bureau de vote devrait me réinscrire d'office. Je retourne au bureau de vote, et je tente d'expliquer la chose publique devant des fonctionnaires rigides, incapables de prendre une décision, impassibles, incolores et inodores. On me renvoie encore une fois au bureau des radiations.

Au centre administratif nous sommes nombreux, accueillis par un agent territorial qui tente tant bien que mal d'inventer des arguments pour justifier cette nouvelle aberration de la maire de Strasbourg.

Le mot d'Alain Fontanel énerve, un sous-fifre de la clique en place se permet des remarques désobligeantes. Je lui fais remarquer que c'est l'hôpital qui se moque de la charité. Penaud, il me conduit vers la *Sommité* du jour, la juriste incontournable du centre administratif, qui, dit-il, va m'expliquer le pourquoi du comment, en vertu de, à cause et parce que....

Me voilà dans le bureau d'Isabelle Hissler-Lamm qui garde le sourire tout en me tournant en bourrique. Elle m'explique en gros que des milliers de fichiers ont été traités et que malheureusement le

croisement des fichiers étant interdit, les erreurs n'ont pas pu être évitées. Elle me conseille de lâcher l'affaire, et de m'inscrire tranquillement sur la liste des prochaines législatives en m'assurant que pour la présidentielle c'est peine perdue.

Enfin une ex adjointe de Roland Ries me téléphone et m'explique la vraie histoire, la vraie magouille et la vraie procédure à suivre pour ma **réinscription** sur les listes électorales.

A la mairie tout le monde s'est bien gardé de nous parler **d'une attestation d'erreur matérielle**, (seul motif accepté par le tribunal pour une réinscription), ou de la copie de la lettre de radiation qu'ils ont envoyée à l'adresse erronée. Personne ne nous informe des papiers à fournir au Tribunal de proximité où la vérification du casier judiciaire dure plus d'une petite heure.

Bref, je me trouve dans un monde totalement absurde, kafkaïen, entièrement cloisonné par l'administration. Aucune échappatoire ne semble possible. Les portes serviettes me disent : » vous ne pouvez voter au 1er tour, ni au 2eme. Peut-être aux législatives. »

De nombreuses personnes, adjoints à l'ancien maire, des persona non grata, loin, très loin, de la mouvance « verte », se sont vues refoulées. Fatalité, ou « *volontarité* » ? Libre à chacun d'en tirer des conclusions, la municipalité Strasbourgeoise vient de mettre au point un dispositif dissuasif, digne des heures sombres des pays de l'Est.

L'opposition saura-t-elle dénoncer ces pratiques, arrogantes malhonnêtes et déplorables, ne permettant pas aux personnes concernées de se défendre ? Dans l'urgence la maire de Strasbourg pouvait jouer son rôle et faire appliquer des directives immédiates. La logique et le bon sens auraient voulu que si l'on raye une personne d'une liste » A », on la réinscrive d'office sur une liste » B » ou » C », éventuellement dans un autre bureau de vote de Strasbourg. Mais compter sur le bon sens et la bienveillance de cette municipalité tient de l'utopie. Les dimanches de Jâne sont sans doute réservés à ses passions, le compostage, la nourriture des rats, le bien-être des vers de boue et des punaises de lit.

SO

Categorie

1. Région

date créée

11 avril 2022